






**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement à la création pour les illustrateur.trices et les auteur.trices de bande dessinée et album jeunesse

[modalités]

LES OBJECTIFS

-  Améliorer et faciliter les conditions d'exercice de l'activité des auteur.trices de l'écrit dans les domaines graphiques (auteur.trices jeunesse, illustrateur.trices, dessinateur.trices, coloristes, scénaristes de bande dessinée et collectifs d'auteur.trices) sur un projet de création en cours ;
-  Accompagner la résolution d'une difficulté en apportant une aide financière ponctuelle et limitée ;
-  Faciliter la professionnalisation et l'autonomie des auteur.trices du territoire.

Dates limites de dépôt des dossiers en 2021
18 janvier, 06 avril et 05 juillet

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Contactez **Marion Colin** / marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 17

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87

Contactez **Bertille Sindou-Faurie** / bertille.sindou-faurie@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Limoges - 24, rue Donzelot - 87000 Limoges

05 55 77 48 38

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Contactez **Sylvia Loiseau** / sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Poitiers - 62, rue Jean-Jaurès - 86000 Poitiers

05 49 88 80 05

LES BÉNÉFICIAIRES

Cette aide s'adresse aux auteur.trices jeunesse, illustrateur.trices, dessinateur.trices, coloristes, scénaristes de bande dessinée et collectifs d'auteur.trices:

- ✎ bénéficiant d'un contrat à compte d'éditeur pour un projet de création « littéraire » en cours (condition principale pour l'attribution d'une aide) ;
- ✎ Si le projet est lié à une activité paralittéraire : seules les demandes émanant d'une œuvre publiée et diffusée pourront être acceptées ;
- ✎ ayant leur domicile principal en Nouvelle-Aquitaine ;
- ✎ ayant publié au moins un livre à compte d'éditeur, depuis moins de 5 ans.

Ne sont pas éligibles :

- ✎ les auteur.trices non édités, autoédités, édités à compte d'auteur ;
- ✎ les auteur.trices n'ayant pas de contrat d'édition pour projet de création en cours ;
- ✎ les auteur.trices ayant bénéficié de la part du Centre national du livre d'une bourse d'année sabbatique ou d'une aide à la création dans les 12 mois précédant la date de dépôt de la demande ou pour le même projet ;
- ✎ les auteur.trices ayant bénéficié de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine d'une aide à l'écriture, l'illustration ou traduction, d'une résidence de création dotée d'une aide ou d'une aide à ce dispositif sur le territoire, dans les 3 ans précédant la date de dépôt de la demande.

PROJET ELIGIBLE

Projet éligible :

- ❖ Acquisition de matériel informatique ;
- ❖ Acquisition de petits matériels et d'outils de travail ;
- ❖ Frais liés aux réparations informatiques ;
- ❖ Frais de documentation.

MODALITE D'ETUDE DES DEMANDES

Un comité technique de sélection rassemblant des représentants de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA instruera les dossiers. Les auteurs devront joindre au dossier une demande écrite et motivée. S'ils sont salariés pour une autre activité, leurs revenus seront pris en considération par le comité de sélection pour l'étude de leur demande.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Montant attribuable :

- ❖ L'aide ne peut être attribuée qu'une seule fois tous les 3 ans par auteur.trice ou collectif.
- ❖ Le montant de l'aide est compris entre 500 € minimum et 1 000 € maximum dans une limite de 70% du coût total du projet HT.
- ❖ Le principe est celui d'une avance sur présentation de devis. La demande de soutien doit précéder la dépense, l'aide ne peut pas être accordée rétroactivement.

**

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide matérielle

L'auteur.trice bénéficiant d'une aide au titre de l'aide à l'équipement s'engage :

- ❖ à prendre contact avec ALCA Nouvelle-Aquitaine pour un suivi approfondi ;
- ❖ à informer la DRAC Nouvelle-Aquitaine et ALCA Nouvelle-Aquitaine de l'évolution du projet ;
- ❖ à faire parvenir un exemplaire du livre à parution à la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Au moment de la publication, la mention « L'auteur.trice de cet ouvrage a bénéficié d'une aide à la création de la DRAC Nouvelle-Aquitaine » sera apposée sur le livre édité.

PROCEDURE DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION

- 1 – Remplissez en ligne le dossier de demande de « Accompagnement à la création pour les illustrateur.trices et les auteur.trices de bande dessinée et album jeunesse ».
- 2 – Votre demande est instruite conjointement par ALCA Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.
- 3 – Trois comités d'études des demandes ont lieu par an. La réponse à votre demande vous parviendra par courriel précisant le montant attribué.
- 4 – À la réalisation de votre projet, vous adressez les justificatifs de dépenses à ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- 5 – Remboursement dans les 3 semaines qui suivent la réception de vos justificatifs.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

1 – Complétez le formulaire de demande d'aide

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance de votre situation professionnelle et de votre parcours d'auteur.trices et/ou de collectifs d'auteur.trices. Il permet ensuite de présenter votre projet et préciser votre situation financière. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **justificatif de domicile** daté de moins de deux mois ;
- **1 lettre de saisine**, signée manuellement et adressée au directeur des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, précisant le titre de votre projet, le montant de l'aide demandée, ainsi que les motivations de votre demande
- **note d'intention : descriptif et/ou synopsis** de votre projet en une page minimum ;
- **extraits significatifs** du travail en cours d'écriture :
 - une vingtaine de pages pour les projets littéraires ;
 - pour les illustrateurs envoi d'une maquette et d'au moins trois planches réalisées.
- **curriculum vitae récent** ;
- **bibliographie complète** de vos livres publiés à compte d'éditeur :
 - titre, noms des éventuels.elles coauteur.trices, édition, année de publication, genre littéraire ;
- **copie du contrat d'édition concernant le projet ou lettre d'intention de l'éditeur.trice pressentie** ;

- **attestation sur l'honneur**, certifiant l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans votre dossier ;
- **tout document jugé utile** à votre demande ;
- **Votre dernier livre publié ou sélection de l'un de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet** :
 - soit au format PDF via le formulaire en ligne ;
 - soit en deux exemplaires envoyés à l'adresse :

Pour les départements 33, 40, 64 et 47 : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Bordeaux / Pôle vie littéraire (contrat de filière) Méca – 5, parvis Corto-Maltese 33000 Bordeaux

Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Limoges / Pôle vie littéraire (contrat de filière) 24, rue de Donzelot 87000 Limoges

Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers / Pôle vie littéraire (contrat de filière) 62, rue Jean-Jaurès 86000 Poitiers

**Accéder au formulaire de demande d'aide au titre de
L'accompagnement à la création ICI :**

<http://enquetes.ecla.aquitaine.fr/index.php/417822/lang-fr>

L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais. Tout dossier incomplet sera ajourné.

Traitement et confidentialité des données

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.

Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : info@alca-nouvelle-aquitaine.fr ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui en vérifie les pièces et transmet le dossier complet aux services instructeurs de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.